

mars 1948. Or plusieurs décisions judiciaires ont été rendues sans qu'il ait été tenu compte de ces dispositions pour des accidents postérieurs au 1^{er} mars 1948.

C'est pour ces motifs que le dahir du 8 janvier 1951 a complété le dahir de 1927 par un article 17 bis, aux termes duquel les ordonnances de conciliation ou les jugements ayant attribué une rente calculée en violation des prescriptions de l'article 10 pourront être réformés sur requête du procureur, commissaire du Gouvernement près le tribunal de 1^{re} instance, dans les 12 mois de la date de l'ordonnance ou du jugement.

Telles sont brièvement exposées les principales modifications qui viennent d'être apportées à la législation marocaine sur les accidents du travail.

Les autres dispositions du dahir du 8 janvier 1951 ne concernent que des points de détail.

PAUL LANCRE,
Directeur-adjoint
du travail et des questions sociales.

H. — Chroniques

L'activité du Maroc dans l'ordre de la législation et de la réglementation

(1^{er} trimestre 1951)

I. — QUESTIONS ECONOMIQUES

TEXTE D'ENSEMBLE

Dahir du 17 février 1951 relatif aux loyers (B. O. du 2 mars 1951).

Dahir du 10 février 1951 modifiant le dahir du 10 mars 1948 relatif à la répression des hausses de prix injustifiées (B. O. du 2 mars 1951).

Dahir du 10 février 1951 portant aide spéciale et temporaire à la construction d'immeubles à usage d'habitation (B. O. du 9 mars 1951).

Arrêté viziriel du 17 février 1951 modifiant l'arrêté viziriel du 13 avril 1949 fixant, pour l'année 1949, les taux et modalités d'attribution des ristournes d'intérêts prévues par le dahir du 11 juillet 1948 destiné à faciliter la reprise des constructions privées (B. O. du 9 mars 1951).

Arrêté viziriel du 6 février 1951 fixant, pour l'année 1951, le taux et les modalités d'attribution des ristournes d'intérêts prévues par le dahir du 11 juillet 1948 destiné à faciliter la reprise des constructions privées (B. O. du 9 mars 1951).

Dahir du 6 février 1951 modifiant le dahir du 12 août 1913 formant code des obligations et contrats (B. O. du 17 mars 1951).

Dahir du 24 février 1951 ordonnant le recensement général de la population de la zone française du Maroc en 1951 (B. O. du 23 mars 1951).

II. — AGRICULTURE

A. — GÉNÉRALITÉS

Dahir du 17 novembre 1950 relatif à l'exécution d'office des mesures de lutte contre les parasites des plantes (B. O. du 19 janvier 1951).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 26 janvier 1951 déclarant le territoire de l'Empire chérifien envahi par les criquets pèlerins (B. O. du 2 février 1951).

B. — CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 28 décembre 1950 fixant les quantités de blé que les minoteries soumises au régime du dahir du 21 janvier 1937 sont autorisées à mettre en œuvre pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1951 (B. O. du 23 mars 1951).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 13 mars 1951 fixant le régime du riz de la production locale et des riz d'importation pour la campagne 1950-1951 (B. O. du 23 mars 1951).

C. — VINS ET ALCOOLS

Arrêté du directeur des finances du 26 décembre 1950 fixant le montant de l'avance à consentir sur les vins de la récolte 1950 (B. O. du 12 janvier 1951).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat modifiant l'arrêté du 26 décembre 1950 portant fixation du prix du vin (B. O. du 2 mars 1951).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 31 janvier 1950 relatif à l'écoulement des vins de la récolte 1950 (B. O. du 2 mars 1951).

Arrêté viziriel du 29 janvier 1951 modifiant l'arrêté viziriel du 16 mai 1916 concernant le commerce des eaux de vie et des produits similaires (B. O. du 2 mars 1951).

Arrêté viziriel du 2 janvier 1951 abrogeant l'arrêté viziriel du 25 octobre 1947 suspendant la perception au profit du budget de l'Etat de la taxe intérieure de consommation sur l'alcool instituée par le dahir du 2 juin 1916 (B. O. du 9 mars 1951).

Arrêté résidentiel du 26 février 1951 abrogeant l'arrêté résidentiel du 6 décembre 1948 dévoluant à l'office de la famille française la taxe de consommation sur l'alcool instituée par l'article 2 du dahir du 2 juin 1916 (B. O. du 9 mars 1951).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 28 février 1951 relatif à l'écoulement des vins de la récolte 1950 (B. O. du 23 mars 1951).

Arrêté viziriel du 6 mars 1951 fixant les procédés de dénaturation et le régime des alcools dénaturés (B. O. du 30 mars 1951).

Arrêté viziriel du 6 mars 1951 modifiant l'arrêté viziriel du 7 août 1934, portant réglementation de la vinification, de la détention de la circulation et du commerce des vins (B. O. du 30 mars 1951).

D. — ELEVAGE ET PRODUITS DE L'ELEVAGE (Pour mémoire)

E. — FORÊTS

Arrêté viziriel du 11 décembre 1950 homologuant les opérations de délimitation de la forêt domaniale de l'annexe d'Irherm Agadir (B. O. du 9 février 1951).

Arrêté viziriel du 8 janvier 1951 indiquant les forêts domaniales dans lesquelles le parcours des chèvres est autorisé en 1951 (B. O. du 23 février 1951).

Arrêté de l'inspecteur général des eaux et forêts chef de la division des eaux et forêts, du 21 décembre 1950, fixant le maximum des subventions en espèce pouvant être allouées, en 1951, à raison de boisement ou de reboisement (B. O. du 16 février 1951).

F. — PRODUITS DIVERS
(Pour mémoire)

III. — COMMERCE ET INDUSTRIE

A. — GÉNÉRALITÉS

- Arrêté viziriel du 28 novembre 1950 relatif à l'importation et au commerce de l'acide acétique (B. O. du 5 janvier 1951).
- Arrêté viziriel du 28 novembre 1950 modifiant l'arrêté viziriel du 22 novembre 1921 relatif à la vente des beurres, saindoux, huiles et matières grasses alimentaires (B. O. du 5 janvier 1951).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 2 janvier 1951, modifiant l'arrêté du 15 février 1949 fixant le prix maximum des repas réglementairement servis dans les établissements non placés en hors classe (B. O. du 12 janvier 1951).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 20 décembre 1950 modifiant et complétant l'arrêté du 13 mai 1950 relatif à la sortie des marchandises hors de la zone française de l'Empire chérifien (B. O. du 12 janvier 1951).
- Arrêté viziriel du 18 décembre 1950 étendant au sucre destiné à la fabrication des sirops, les dispositions de l'arrêté viziriel du 8 novembre 1930 fixant le régime de l'admission temporaire du sucre destiné à la fabrication des bonbons, fruits confits et glacés et pâtes de fruits (B. O. du 19 janvier 1951).
- Arrêté viziriel du 18 décembre 1950 relatif à l'admission temporaire des bois ronds bruts d'acajou ou d'okoumé et des colles spéciales destinés à la fabrication de panneaux contre plaqués (B. O. du 19 janvier 1951).
- Arrêté du directeur des finances du 27 décembre 1950 modifiant la nomenclature générale des produits importés et exportés établis par l'arrêté directorial du 16 décembre 1948 (B. O. du 19 janvier 1951).
- Dahir du 28 novembre 1950 mettant fin aux dispositions prévues par l'article 2 du dahir du 31 mars 1941 modifiant le dahir du 23 décembre 1939 concernant la prorogation des délais en matière de propriété industrielle, notamment à l'égard des mobilisés (B. O. du 19 janvier 1951).
- Arrêté viziriel du 28 novembre 1950 modifiant l'arrêté viziriel du 21 février 1917 réglant le mode d'application du dahir du 23 juin 1916 relatif à la protection de la propriété industrielle (B. O. du 19 janvier 1951).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 30 janvier 1951 suspendant provisoirement l'application des dispositions de l'arrêté du 28 avril 1950 fixant le prix maximum des huiles comestibles raffinées autres que celle d'olive pure (B. O. du 2 février 1951).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 6 décembre 1950 relatif au contrôle technique du conditionnement et de l'exportation des viandes (B. O. du 2 février 1951).
- Dahir du 15 janvier 1951 modifiant le dahir du 29 novembre 1948 relatif à l'entrée et à la sortie, par voie de terre, à la circulation et au dépôt des marchandises dans les rayons douaniers limitrophes de l'Algérie et de la zone d'influence espagnole (B. O. du 28 février 1951).
- Arrêté viziriel du 15 janvier 1951 fixant les conditions d'établissement des colonnes montantes téléphoniques d'immeubles (B. O. du 2 mars 1951).
- Dahir du 20 janvier 1951 instituant une procédure simplifiée pour les actions en paiement de créances résultant d'un titre ou d'une promesse reconnue (B. O. du 2 mars 1951).
- Arrêté viziriel du 17 février 1951 modifiant l'arrêté viziriel du 13 juin 1922 portant réglementation de l'admission temporaire (B. O. du 9 mars 1951).
- Arrêté viziriel du 14 février 1951 étendant le régime de l'admission temporaire à certains corps gras destinés à la fabrication d'acide oléique, d'acide stéarique, et de glycérine en vue de l'exportation (B. O. du 9 mars 1951).
- Arrêté viziriel du 6 février 1951 relatif à l'admission temporaire des objectifs montés entrant dans la fabrication des appareils photographiques et cinématographiques destinés à l'exportation (B. O. du 9 mars 1951).
- Arrêté viziriel du 14 février 1951 fixant le régime de l'admission temporaire des glucoses destinés à la fabrication des bonbons en vue de l'exportation (B. O. du 16 mars 1951).
- Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 13 mars 1951 modifiant et complétant l'arrêté du 13 mai 1950 relatif à la sortie des marchandises hors de la zone française de l'Empire chérifien (B. O. du 23 mars 1951).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 13 mars 1951 instituant une ristourne forfaitaire à l'importation de clincker (B. O. du 23 mars 1951).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 mars 1951 modifiant l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 14 juin 1950 fixant les conditions de vente des ciments soumis à répartition (B. O. du 23 mars 1951).
- Arrêté viziriel du 5 mars 1951 relatif à l'admission temporaire du cacao en fèves, du sucre, du glucose, et du lait en poudre destinés à la fabrication des cacaos, chocolats et confiseries de chocolat (B. O. du 30 mars 1951).

B. — PÊCHE ET CHASSE

- Arrêté de l'inspecteur général des eaux et forêts, chef de la division des eaux et forêts du 7 février 1951, portant réglementation spéciale et fixant les périodes et étendues territoriales d'interdiction de la pêche fluviale pendant la saison 1951-1952 (B. O. du 23 février 1951).
- Arrêté de l'inspecteur général, chef de la division des eaux et forêts, du 27 février 1951 complétant l'arrêté du 12 juillet 1950 portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse et créant des réserves pendant la saison 1950-1951 (B. O. du 9 mars 1951).
- Arrêté viziriel du 21 février 1951 réglementant l'exercice de la pêche dans les lagunes de Oualidia et de Sidi Moussa (B. O. du 16 mars 1951).
- Arrêté de l'inspecteur général, chef de la division des eaux et forêts, du 12 mars 1951 modifiant l'arrêté du 12 juillet 1950 portant ouverture, clôture et réglementation de la chasse et créant des réserves pendant la saison 1950-1951, complété par l'arrêté du 27 février 1951 (B. O. du 23 mars 1951).
- Arrêté de l'inspecteur général, chef de la division des eaux et forêts, du 22 février 1951 fixant les conditions d'attribution, sur le fonds de la chasse, de primes pour la destruction des animaux nuisibles au gibier (B. O. du 23 mars 1951).

C. — TRANSPORTS

- Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 8 janvier 1951 relatif à la nouvelle tarification du B.C.T. (B. O. du 12 janvier 1951).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 8 janvier fixant les tarifs maxima pour les transports des messageries et des marchandises par camions (B. O. du 12 janvier 1951).
- Arrêté du directeur des travaux publics du 23 novembre 1950 fixant les caractéristiques véhicules isothermes, réfrigérants ou frigorifiques affectés aux transports publics et les marques particulières à apposer sur les dits véhicules (B. O. du 12 janvier 1951).
- Dahir modifiant la convention de concession de la compagnie du port de Fédala en date du 30 juillet 1913 (B. O. du 9 février 1951).

D. — MINES

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 28 février 1951 fixant les prix de vente en gros des charbons importés par voie maritime (B. O. du 9 mars 1951).

IV. — QUESTIONS FINANCIERES

A. — GÉNÉRALITÉS

Arrêté viziriel du 18 décembre 1950 relatif à l'organisation des paris sportifs (B. O. du 19 janvier 1951).

Dahir du 2 décembre 1950 portant révision de certaines rentes viagères (B. O. du 9 février 1951).

Arrêté viziriel du 23 janvier 1951 modifiant l'arrêté viziriel du 15 mai 1926 portant réglementation du fonctionnement du service des comptes courants et chèques postaux (B. O. du 23 février 1951).

Arrêté viziriel du 12 février 1951 arrêtant les comptes de premier établissement et d'exploitation de la compagnie du port de Fédala à la date du 31 décembre 1949 (B. O. du 9 mars 1951).

Dahir du 13 février 1951 complétant les dispositions du dahir du 11 août 1922 sur les sociétés de capitaux (B. O. du 16 mars 1951).

B. — BUDGET

Rapport du général d'armée Juin, commissaire résident général de la République française au Maroc, à S. M. le Sultan sur la fixation du budget général de l'Etat et des budgets annexes pour l'exercice 1951 (B. O. du 12 janvier 1951).

Dahir du 31 décembre 1950 portant approbation du budget général de l'Etat et des budgets annexes pour l'exercice 1951 (B. O. du 12 janvier 1951).

Dahir du 27 novembre 1950 portant règlement du budget spécial pour l'exercice 1949 et approbation du budget additionnel de l'exercice 1950 de la région de Marrakech (zone civile) (B. O. du 19 janvier 1951).

Dahir du 11 décembre 1950 portant règlement du budget spécial pour l'exercice 1949 et approbation du budget additionnel de l'exercice 1950 de la région de Fès (zone civile) (B. O. du 19 janvier 1951).

Dahir du 11 décembre 1950 portant abrogation du dahir du 19 mai 1947 instituant des ressources nouvelles au profit des municipalités (B. O. du 26 janvier 1951).

Dahir du 10 janvier 1951 portant règlement du budget spécial de l'exercice 1949 et approbation du budget additionnel de l'exercice 1950 de la région de Meknès (B. O. du 9 février 1951).

C. — IMPÔTS ET TAXES

Arrêté viziriel du 11 décembre 1950 modifiant l'arrêté viziriel du 31 décembre 1937 relatif aux sociétés de courses autorisées à organiser le pari mutuel (B. O. du 12 janvier 1951).

Dahir du 11 décembre 1950 modifiant le dahir du 6 juin 1949 portant réduction des droits d'enregistrement en faveur des ventes de locaux d'habitation (B. O. du 19 janvier 1951).

Arrêté viziriel du 6 janvier 1951 relatif à la taxe des prestations pour 1951 (B. O. du 2 février 1951).

Dahir du 28 novembre 1950 modifiant le dahir du 24 juillet 1918 portant réglementation de la taxe urbaine (B. O. du 9 février 1951).

Arrêté viziriel du 31 décembre 1950 réglant les droits de patente pour certaines professions non dénommées au tarif annexé au dahir du 9 octobre 1920 (B. O. du 9 février 1951).

Dahir du 2 janvier 1951 modifiant et complétant le dahir du 29 décembre 1948 instituant une taxe sur les transactions (B. O. du 23 février 1951).

Arrêté viziriel du 2 janvier 1951 modifiant et complétant l'arrêté viziriel du 29 décembre 1948 fixant

les modalités d'application du dahir du 29 décembre 1948 portant institution d'une taxe sur les transactions (B. O. du 23 février 1951).

Dahir du 17 janvier 1951 autorisant la perception des droits et taxes fixés par les règlements télégraphiques et téléphoniques signés à la conférence internationale de Paris le 5 août 1949 (B. O. du 23 février 1951).

Dahir du 15 janvier 1951 modifiant le dahir du 5 août 1950 instituant une taxe de péage sur le poisson débarqué ou introduit dans les limites du port d'Agadir (B. O. du 23 février 1951).

Arrêté viziriel du 29 janvier 1951 relatif à la perception et à la liquidation de la taxe sur le vin « cachir », recouvrée au profit de la caisse de bienfaisance des comités de communautés israélites au Maroc (B. O. du 23 février 1951).

Dahir du 12 janvier 1951 portant réduction de la surtaxe aux droits de mutation (B. O. du 2 mars 1951).

Arrêté du directeur des finances du 13 février 1951 modifiant et complétant l'arrêté du directeur des finances du 15 avril 1941 fixant les coefficients applicables par nature d'activité ou de profession pour l'assiette du supplément à l'impôt des patentes (B. O. du 2 mars 1951).

Dahir du 16 janvier 1951 modifiant le dahir du 8 octobre 1924 relatif au droit des pauvres.

Arrêté du directeur des finances du 31 janvier 1951 fixant les coefficients applicables par nature d'activité ou de profession, pour l'assiette du supplément à l'impôt des patentes (B. O. du 16 février 1951).

Arrêté viziriel du 7 mars 1951 portant fixation du minimum de loyer pour l'assiette de la taxe d'habitation de l'année 1951 (B. O. du 30 mars 1951).

Arrêté viziriel du 7 mars 1951 modifiant l'arrêté viziriel du 15 avril 1920 déterminant l'objet et l'organisation du service téléphonique, ainsi que les conditions, tarifs, contributions, ou redevances d'abonnement (B. O. du 30 mars 1951).

Arrêté viziriel du 10 mars 1951 modifiant l'arrêté viziriel du 8 février 1948 fixant les modalités de la perception et du versement des taxes forfaitaires à l'abattage des animaux des espèces bovine, ovine et caprine en vue de créer des ressources nécessaires à la lutte contre l'hypodermose bovine et contre les parasites externes des ovins et des caprins (B. O. du 30 mars 1951).

D. — EMPRUNTS

Dahir du 31 décembre 1950 fixant la limite de l'emprunt à contracter par le Gouvernement chérifien au titre de l'exercice 1951, auprès du fonds de modernisation et d'équipement français pour la réalisation d'investissements économiques au Maroc (B. O. du 12 janvier 1951).

Dahir du 31 décembre 1950 fixant le programme d'emploi des crédits à ouvrir au compte hors budget « fonds de modernisation et d'équipement » (B. O. du 12 janvier 1951).

Dahir du 3 janvier 1951 autorisant l'émission d'emprunts de la compagnie des chemins de fer du Maroc pour un montant nominal maximum de cinq milliards (5.000.000.000) de francs (B. O. du 9 février 1951).

Arrêté viziriel du 10 janvier 1951 autorisant l'office chérifien des logements militaires à contracter auprès de la caisse de prévoyance marocaine un emprunt amortissable de soixante dix millions (70.000.000) de francs (B. O. du 9 février 1951).

E. — CRÉDITS

Dahir du 28 novembre 1950 complétant le dahir du 7 juillet 1942 sur le warrantage des blés tendres et durs, des céréales secondaires et autres produits de la récolte 1942 (B. O. du 5 janvier 1951).

Arrêté viziriel du 16 janvier 1951 fixant, pour l'année 1950, le taux des ristournes d'intérêts au titre du crédit hôtelier (B. O. du 9 février 1951).

V. — QUESTIONS SOCIALES

A. — ORGANISATION ET PROTECTION DU TRAVAIL

Dahir du 5 août 1950 modifiant et complétant le dahir du 2 juillet 1947 portant réglementation du travail (B. O. du 5 janvier 1951).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 31 août 1950 déterminant les taxes à percevoir, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1951, pour l'alimentation des fonds créés par législation marocaine sur les accidents du travail (B. O. du 5 janvier 1951).

Arrêté viziriel du 2 décembre 1950 complétant le tableau annexé à l'arrêté viziriel du 16 janvier 1950 relatif aux prix de remboursement de la journée d'hospitalisation dans les formations sanitaires civiles du Protectorat (B. O. du 12 janvier 1951).

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille et du directeur du travail et des questions sociales du 28 octobre 1950, fixant le tarif de remboursement de certaines spécialités pharmaceutiques fournies aux malades hospitalisés dans les formations sanitaires civiles du Protectorat (B. O. du 12 janvier 1951).

Arrêté résidentiel du 15 janvier 1951 établissant les listes d'arbitres et de sur-arbitres en matière de différends collectifs du travail (B. O. du 26 janvier 1951).

Arrêté résidentiel du 15 janvier 1951 modifiant l'arrêté résidentiel du 10 décembre 1943 déterminant les conditions d'application du dahir du 9 décembre 1943 accordant des majorations et des allocations aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit (B. O. du 26 janvier 1951).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 30 décembre 1950 établissant les listes des membres de la commission inter-régionale de conciliation (B. O. du 26 janvier 1951).

Dahir du 11 décembre 1950 modifiant le dahir du 19 janvier 1946 relatif à la conciliation et à l'arbi-

trage en matière de différends collectifs du travail (B. O. du 9 février 1951).

Dahir du 8 janvier 1951 modifiant et complétant le dahir du 25 juin 1927 relatif à la réparation des accidents du travail (B. O. du 23 février 1951).

Arrêté du directeur des finances du 10 février 1951 fixant certains barèmes de capitaux constitutifs des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit (B. O. du 23 février 1951).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 27 décembre 1950 modifiant et complétant l'arrêté directorial du 31 mai 1943 pour l'exécution du dahir du 11 mai 1943 étendant aux maladies professionnelles les dispositions du dahir du 25 juin 1927 relatif à la réparation des accidents du travail (B. O. du 23 février 1951).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 5 septembre 1950 modifiant l'arrêté directorial du 19 septembre 1945 déterminant les conditions spéciales pour l'ouverture du droit à réparation de la silicose professionnelle sur les bases fixées par la législation sur les maladies professionnelles (B. O. du 16 février 1951).

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 8 mars 1951 relatif au paiement des honoraires médicaux et chirurgicaux, s'ajoutant dans certains cas, aux frais d'hospitalisation des victimes d'accidents du travail (B. O. du 30 mars 1951).

B. — SALAIRES

Dahir du 5 décembre 1950 déterminant les modalités du rachat des rentes de 200 à 500 francs par an, allouées à des victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit, lorsque ce rachat a été effectué hors délai (B. O. du 19 janvier 1951).

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 9 décembre 1950 fixant le tarif de remboursement des pensements, sérums et produits similaires fournis à la consultation des victimes d'accidents du travail (B. O. du 19 janvier 1951).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 24 mars 1951 portant augmentation du salaire minimum (B. O. du 30 mars 1951).

LA CHASSE AU MAROC (1)

Alors que le Maroc des débuts du Protectorat et, même des dernières années d'avant-guerre, possédait une faune cynégétique très variée et abondante, il est incontestable que l'on y assiste à une régression du gibier : non seulement les chasseurs ne peuvent plus espérer les somptueux tableaux d'antan, mais ils doivent aller de plus en plus loin chercher perdreaux, lièvres, sangliers, voire lapins.

Les causes de cette régression sont multiples : augmentation du nombre des chasseurs, repli du gibier, recrudescence du braconnage.

1^o AUGMENTATION DU NOMBRE DES CHASSEURS.

Le nombre de permis délivrés, ou renouvelés annuellement, était de 8 à 9.000 en 1938-1939 ; il est passé de 10.300 en 1945, à 13.500 en 1946, 13.200 en 1947 pour dépasser 17.000 en 1948 et 1949.

Quant au nombre de licences de chasse en forêt, il est également en progression constante, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

NATURE	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949
Liènces générales	237	337	661	1.350	1.750	2.842	3.945
Licènces ordinaires	2.196	1.860	2.294	3.149	4.157	4.944	4.579
	2.433	2.197	2.955	4.499	5.907	7.786	8.624 (1)

(1) En 1950, où il n'existe plus qu'une catégorie de licence valable pour l'ensemble des forêts de la zone française, le nombre délivré a été de 9.200.